

Construisez l'Afrique ici

En vous préparant à concourir au **master en développement**
et rejoindre la **19e promotion** de l'Université Senghor

Dans le présent document, le genre masculin est utilisé au sens neutre et désigne les femmes autant que les hommes. De même, les dates qui y sont indiquées sont données à titre indicatif et peuvent faire l'objet de modifications qui seront notifiées aux intéressés.

L'Université Senghor, université internationale de langue française au service du développement africain, Opérateur direct de la Francophonie, lance le concours de recrutement de sa 19ème promotion au Master en Développement à Alexandrie, Egypte, démarrant en octobre 2023. Ce Master de haut niveau comprend 8 spécialités dont les enseignements sont assurés par des professeurs et experts provenant de grandes universités européennes, canadiennes, africaines ainsi que de plusieurs institutions internationales.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées et reçoivent une attention particulière.

Les spécialités proposées à la rentrée 2023

Département Culture

- Gestion du patrimoine culturel
- Management des entreprises culturelles

Département Environnement

- Gestion des aires protégées et de la biodiversité
- Gestion de l'environnement

Département Management

- Gouvernance et management public
- Management de projets

Département Santé

- Nutrition internationale
- Santé publique internationale

Modalités du concours

Le concours d'admission comprend trois étapes à l'issue de chacune desquelles une sélection est faite. Seuls les candidats réussissant les trois étapes successives se voient proposer une place à l'Université Senghor.

Seules les personnes remplissant les conditions suivantes peuvent être candidates :

- être titulaire d'une **Licence (bac+3)** ou d'un diplôme équivalent ;
- faire état d'une **expérience professionnelle pertinente d'au moins une année** ;
- être **âgé-e de moins de 36 ans** au 1er octobre 2023 (pour prétendre à une bourse).

Si ces conditions sont remplies, les 3 étapes du concours sont les suivantes :

1. Un **dossier de candidature** rempli obligatoirement [en ligne](#)¹ **avant le 23 février 2023 minuit GMT** qui doit comporter les pièces jointes ci-après² :
 - une photo d'identité (35 x 45 mm ou 1000 x 1285 px) sur fond clair sur laquelle le visage occupe la majeure partie ;
 - la copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) ;
 - la copie des diplômes mentionnés ;
 - la copie des relevés de notes des diplômes obtenus ;
 - un ou plusieurs documents justifiant d'au moins 1 année d'expérience professionnelle pertinente (contrat de travail, attestation d'un employeur ou tout document équivalent)
 - pour les fonctionnaires, une autorisation de l'employeur à concourir ;
 - au moins une lettre de recommandation avec les coordonnées complètes du signataire (qualité, institution, courriel, etc.) ;
 - 1 lettre motivation ;
 - 1 CV de 2 pages maximum.

Ces **pièces** jointes devront porter les noms suivants (où NOM et Prénom sont votre Nom et votre premier prénom) et adopter les formats indiqués :

- NOM Prénom - Photo identité (jpg, 1 Mo max)
- NOM Prénom - Pièce identité (jpg, 1 Mo max)
- NOM Prénom - Diplômes (1 seul pdf, 10 Mo max)
- NOM Prénom - Notes (1 seul pdf, 10 Mo max)
- NOM Prénom - Expériences (justificatifs d'expérience, 1 seul pdf, 10 Mo max)
- NOM Prénom - Autorisation³ (pour les fonctionnaires uniquement, pdf, 1 Mo max)
- NOM Prénom - Recommandations (1 seul pdf, 10 Mo max)
- NOM Prénom - Motivation (pdf, 1 Mo max)
- NOM Prénom - CV (pdf, 1 Mo max)

2. Les candidats sélectionnés à l'issue de l'étape précédente, seront invités à passer une **épreuve écrite** organisée en ligne et après l'acquittement d'un droit d'inscription au concours de **20 000 FCFA** ou **30 euros** selon des modalités qui seront précisées à tous les candidats concernés. Date prévisionnelle de l'épreuve écrite : **12 avril 2023**.
3. Les candidats admis à la deuxième étape seront convoqués à un **entretien oral** avec un représentant de l'Université prévu **entre le 7 mai et le 8 juin 2023**, durant lequel les originaux

¹ Obligation de disposer d'un compte Google drive (c'est le cas si vous disposez déjà d'un compte gmail). Le cas échéant un compte pourra être créé au moment de l'inscription avec l'adresse de votre choix.

² La plupart des champs étant obligatoires, il faudra disposer de toutes les pièces jointes au moment de soumettre votre candidature.

³ Autorisation à concourir. Ne concerne que les candidats fonctionnaires.

ou les copies légalisées des documents déposés en ligne seront à présenter. Cet entretien pourra se faire par visioconférence.

Modalités de prise en charge après recrutement

À l'issue des résultats du concours :

- l'Université offre une **bourse de frais de vie à 120 lauréats boursiers** qui devront s'acquitter uniquement des droits d'inscription administrative d'un montant forfaitaire de **350 € par année de Master**.
- Les frais d'inscription des **étudiants égyptiens** sélectionnés s'élèvent à **500 € par année de Master** et ne comprennent ni prise en charge du logement, ni allocation mensuelle, ni assurance médicale, ni billet de stage.
- l'Université ouvre également 5 places par spécialité (40 au total) à des lauréats placés en liste complémentaire⁴ qui devront s'acquitter des droits d'inscription administrative et des frais de vie pour un montant total de **3350 € par année de Master**. Leur prise en charge sera alors identique à celle des étudiants boursiers ;
- Dans le cas où un lauréat (non-boursier de l'Université Senghor) reçoit **une bourse d'un organisme extérieur** tel que Campus France qui comprenant les frais de vie, le montant dû à l'Université Senghor s'élève à 3350 € par année de Master mais ne couvre pas la prise en charge du logement, de l'assurance médicale, du repas quotidien et de l'allocation mensuelle qui resteront à la charge de l'étudiant.
- Une attention particulière sera accordée aux candidatures féminines et **au moins la moitié des bourses leur seront attribuées**.

Résumé des conditions de prise en charge

Boursiers	Non-boursiers
350 € / an ⁵	3350 € / an ⁶
Prise en charge des frais de vie durant la période de scolarité à Alexandrie comprenant : <ul style="list-style-type: none">- contribution forfaitaire au paiement du loyer d'un appartement de 2 ou 3 personnes, en chambre individuelle ;- un repas quotidien servi le midi au restaurant universitaire ;- une assurance médicale ;- le transport quotidien aller-retour entre les points de rassemblement proches des lieux de résidence et l'Université ;- une allocation mensuelle de subsistance d'un montant de 2400 LE par mois.	
Contribution à la prise en charge du Stage (M2) : <ul style="list-style-type: none">- billet aller-retour entre Alexandrie et le lieu de stage et frais de visa afférents (M2 2024-25) ;- assurance voyage pour la durée du stage (M2 2024-25).	
L'Université Senghor ne prend pas en charge les indemnités de stage.	
Les étudiants qui décident de se prendre en charge autrement que prévu par l'Université	

⁴ en cas de désistement sur la liste principale, le statut de boursier pourra leur être proposé.

⁵ uniquement boursiers non égyptiens, voir conditions particulières pour les étudiants égyptiens.

⁶ hors prise en charge du logement, du repas quotidien et de l'allocation mensuelle dans le cas d'une bourse d'un organisme extérieur.

Senghor ne peuvent prétendre à aucune compensation financière par elle.
Tous les étudiants doivent assumer leurs frais de voyage aller-retour du pays de résidence à Alexandrie pour chaque année universitaire.
La prise en charge par l'Université couvre précisément la période allant du 1er octobre 2023 au 30 mai 2024 au plus tard, au titre de la première année (M1) et, du 7 septembre 2024 au 15 avril 2025, puis du 1er au 30 septembre 2025 au titre de la deuxième année de Master (M2) ⁷ .
Le stage de fin d'étude, d'une durée de 4 à 5 mois, se déroulera entre le 1er avril et le 30 août 2025, les soutenances et la remise des diplômes en septembre 2025 ⁸ .
Les candidats boursiers qui se désistent après affichage des résultats d'admission ne peuvent prétendre au remboursement des droits d'inscription administrative forfaitaires de 350 €.
Les candidats non boursiers qui se désistent après enregistrement de leurs droits d'inscription de 3350 €, pourront prétendre au remboursement de cette somme déduction faite des droits d'inscription administrative forfaitaire de 350 €, si leur désistement survient, au plus tard, 15 jours avant la rentrée universitaire. Si le désistement survient entre 15 jours avant la rentrée universitaire et la date de rentrée universitaire, la retenue est de 700 €. Si le désistement survient dans les 30 jours qui suivent la rentrée universitaire, la retenue est de 1000 €. Au-delà de cette durée, l'étudiant ne peut pas prétendre au remboursement des droits d'inscription.

Calendrier prévisionnel de la formation⁹

septembre 2023	octobre 2023	novembre 2023	décembre 2023
		cours	
janvier 2024	février 2024	mars 2024	avril 2024
	cours		
mai 2024	juin - août 2024		
cours	congé		
septembre 2024	octobre 2024	novembre 2024	décembre 2024
		cours	
janvier 2025	février 2025	mars 2025	avril 2025
	cours		stage
mai 2025	juin 2025	juillet 2025	août 2025
stage			
septembre 2025			
soutenances		congé	rentrée universitaire - cérémonie

⁷ Dates données à titre indicatif.

⁸ Dates données à titre indicatif.

⁹ Périodes données à titre indicatif.

Dates à retenir

1er octobre 2023	début de l'année universitaire (M1)
27 mai - 30 septembre 2024	vacances universitaires (aucune prise en charge par l'Université durant cette période)
1 - 7 septembre 2024	accueil des étudiants (M2)
8 septembre 2024	début de l'année universitaire (M2)
31 mars - 31 août 2025	période de stage (durée de 4 à 5 mois)
1-26 septembre 2025	soutenances de mémoires et remise des diplômes

Rappel du lien d'inscription : <https://forms.gle/bxeKeyH1HoGmbtgb8>

Pour tout renseignement complémentaire :

- consulter tout d'abord [les questions fréquemment posées](#)
- en l'absence de réponse, nous contacter par courriel à l'adresse : **concours@usenghor.org**